



Prætica vous invite à son petit déjeuner de formation

Les régimes de crédit-temps - le chômage avec complément d'entreprise : le point sur les réformes récentes

Orateurs:

Luc Godin

Avocat au barreau de Bruxelles

Romina Murru

Avocat au barreau de Bruxelles

Le jeudi 21 mai 2015 de 08h à 10h

Prætica Sablon Grand Sablon Rue des Sablons 13 1000 Bruxelles (face à l'entrée principale de l'église)

Participation aux frais : gratuit

Informations pratiques

Prætica Sablon Grand Sablon Rue des Sablons 13 1000 Bruxelles (face à l'entrée principale de l'église)

Inscription souhaitée à l'adresse : info@praetica.com

Merci de préciser les données suivantes :

- Votre nom
- Nom de l'entreprise
- Adresse
- E-mail
- Gsm

Suite à l'adoption de l'arrêté royal du 30 décembre 2014, le régime du crédit-temps a connu d'importantes modifications. Outre la limitation du droit pour un travailleur de réduire ou suspendre ses prestations, la réforme crée une discordance entre les conditions d'accès au crédit-temps et celles permettant de bénéficier d'allocations de chômage dans ce régime. Cette réforme a pour effet de complexifier une matière pourtant déjà très technique.

D'autre part, depuis le 1er janvier 2015, la matière du chômage avec complément d'entreprise [ancienne prépension] a été modifiée afin de durcir les conditions de ce régime. Il s'en est suivi un véritable feuilleton à rebondissements. Accord du groupe des dix, remarques du gouvernement, position des syndicats, disponibilité active, passive ou adaptée, autant de sujets qui risquent d'entretenir la confusion au sein des entreprises.

Programme:

- ▶ 8h 8h30 : accueil des participants avec café et viennoiseries
- ▶ 8h30 10h : exposé suivi d'une séance de questions/réponses

www.praetica.com